



OUVRIÈRE OU OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN – RÉGIE INTERNE

PÉRIODE D’AFFICHAGE	20 au 27 août 2026 - 16 h
TYPE DE POSTE	2 remplacements pour une période indéterminée
RÉSEAU/LIEU DE TRAVAIL	L'employé sera appelé à travailler dans les écoles et/ou les centres de formation aux adultes du CSSPI.
HORAIRE	De 13h00 à 21h00
SALAIRE	29,40 \$ selon la convention collective en vigueur
ENTRÉE EN FONCTION	Le plus rapidement possible

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche d'ouvriers(ères) certifiés d'entretien pour des remplacements à temps plein.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce ordinairement son activité dans des endroits où il ne serait ni pratique ni nécessaire de faire appel, de façon continue, à du personnel de soutien manuel spécialisé; elle effectue des travaux tels que :

- lire les plans et croquis;
- marquage de position des cloisons;
- mesurer, découper, façonner et assembler les éléments en bois, en aggloméré, en acier léger ou d'autres matériaux;
- poser le support de revêtement de sol;
- poser divers revêtements de plancher (tuiles de vinyle composé, céramique);
- poser les éléments de menuiserie tels que des portes, des moulures et de la quincaillerie;
- poser des systèmes de plafond suspendu et tuiles acoustiques;
- poser du placoplâtre et tirage de joint;
- travaux de peinture;
- travaux de démolition et manutention;
- elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés;
- au besoin, elle effectue toute autre tâche connexe.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- être disponible pour travailler sur une partie ou sur l'ensemble de notre territoire;
- avoir une bonne connaissance de la langue française, à l'oral;
- être fiable;
- être polyvalent et autonome;
- être en mesure de soulever des charges;
- aimer réaliser des tâches diversifiées;
- faire preuve de minutie.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Dans le cas où les fonctions du poste portent sur l'électricité et la tuyauterie : posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois et avoir en plus quatre (4) années d'expérience pertinente.
OU
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles de charpentier-menuisier et être détenteur d'un certificat de compétence compagnon ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation reconnue par l'autorité compétente, et avoir huit (8) années d'expérience pertinente.
OU
- Posséder une qualification officielle équivalente, appropriée à la classe d'emplois et délivrée par un organisme reconnu et avoir en plus de quatre (4) années d'expérience pertinente. Dans le cas où cette qualification requiert moins de quatre (4) périodes d'apprentissage, avoir en plus une (1) année d'expérience pertinente pour compenser chaque période manquante.

Exigences particulières

- Capacités physiques requises pour effectuer la tâche;
- Disponible pour travailler principalement de soir;
- Possibilité de travailler de jour lors des journées pédagogiques et de la période estivale;
- Permis de conduire valide;
- Posséder un véhicule car la personne salariée aura à l'utiliser dans le cadre de ses fonctions.

Comment postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir le formulaire de mise en candidature disponible sur le portail Prière d'inscrire le numéro du concours.

PAR COURRIEL

RH-soutien@csspi.gouv.qc.ca

PAR COURRIER

Le Service des ressources humaines

550, 53e Avenue

Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.

